

Extrait du La Révolution en Charentaises

<http://larevolutionencharentaises.com/spip.php?article84>

CPE et CNE sont dans un bateau...

- L'écrit du peuple -



Date de mise en ligne : lundi 6 mars 2006

Copyright © La Révolution en Charentaises - Tous droits réservés

A l'heure où l'on peut encore trouver, sur le site de l'ANPE, quelques propositions d'emploi-jeune (expliquez-moi comment un jeune va pouvoir se former de manière profitable - pour lui - en six mois de temps), notre premier ministre nous pond deux nouveaux contrats, le CNE - Contrat Nouvelle Embauche, et le CPE, Contrat Première Embauche, passés tous les deux, avec ou sans révolte populaire, puisqu'à coup de 49.3. Dans l'émission du 6 février 2006 sur France-Inter, Là-bas si j'y suis, Gérard Filoche, inspecteur du travail et invité de Daniel Mermet, revient sur la chronique d'une mort annoncée pour la nouvelle génération.



Aujourd'hui, parmi la population dite « active » des jeunes de moins de vingt-cinq ans, on compte grosso modo 620 000 chômeurs en France, sans compter les 440 000 non inscrits, ceux qui se partagent les miettes d'un RMI qui ressemble plus à de la charité bien ordonnée qu'à de la véritable solidarité ([Les chiffres du chômage sur le site de l'INSEE, faites les calcul vous-même !](#)) ; en tout, ce sont plus d'un million de jeunes qui sont sur le carreau à l'heure où vous lisez ces lignes. Rajoutez une bonne centaine de milliers d'étudiants en dessous du seuil de pauvreté ([moins de 557 euros par mois](#)), et vous obtenez une tambouille prête à tout accepter, puisque de toute façon elle n'a que le choix des larmes... Bon, certains diront que ce sont des fainéants, des « branleurs » qui ne cherchent pas de travail, que quand on veut vraiment, on peut ; et oui, c'est bien connu, un emploi, ça se dégote sous les sabots d'un cheval (je parle d'un bon emploi, pas d'un 10 heures hebdo au SMIC chez McMerde). Et là-dedans, je ne compte que les moins de 25 ans, pas les autres, ceux qui ont travaillé à 14 ans sans jamais cotiser, ceux qui sont malades avant d'avoir leurs annuités etc. Pourtant, si je me souviens bien, nos parents, leurs parents et les parents de leurs parents se sont battus pour que certains droits soient reconnus comme inaliénables, inscrits à même la déclaration universelle des droits de l'Homme : « *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.* » ([Article 23](#)). Mais tout est question d'interprétation...

Ces droits, notre premier ministre (et ça m'arrache la gueule de savoir que j'ai voté pour celui qui l'a mis à la tête du gouvernement ; malgré le flingue Le Pen sur la tempe, on ne m'y reprendra pas !) est en train de s'asseoir dessus. Alors, pensez-vous que c'est réellement sous les sabots de ce bourrin-là que les chômeurs - ceux qui sont courageux bien sûr, ceux qui se lèvent le matin - vont découvrir la nouvelle plage de l'emploi ? Etudions cela de plus près...



On ne s'attardera pas (trop) sur les contrats que l'on nous propose aujourd'hui sur le marché du travail ; on notera tout de même que nos patrons et employeurs ont depuis longtemps appris à jongler avec. Le CDD, dont l'emploi est soumis à certaines obligations, c'est trois de suite maximum sur le même poste, ou dix-huit mois tout au plus ;

pourtant, on s'aperçoit, en pratique, qu'il suffit de requalifier le poste pour que cette barrière législative tombe, et hop ! C'est reparti pour six, douze ou dix-huit nouveaux mois ; on en profite pour établir les contrats de vacances en vacances dans les boîtes où les 35 heures ont été annualisées (c'est-à-dire partout), et on évite de payer les périodes de congé. Le seul avantage - côté salarié - du CDD, c'est que sa durée est déterminée justement, c'est-à-dire que l'employé ne peut pas être viré avant que le contrat n'arrive à son terme. Ce qui n'est pas le cas du CDI, puisque lui n'en a pas, de terme : c'est le contrat censé être le plus intéressant, mais tout aussi intéressant pour l'employeur, à l'entendre faire ses plaisanteries vaseuses autour d'un verre de bon rouge (payé par la boîte évidemment) : « *Au moins avec un CDI, on peut le virer sans limite de durée, ha ha ha !* » [1], mais tout de même avec un minimum de justification. Une faute grave pourtant, ça se dégotte facilement de nos jours : tiens, écrire cet article par exemple ?

Seulement voilà ; jongler avec deux balles, ça fait nul. Notre cheval de course (à la présidentielle) nous a donc sorti deux nouvelles baballes, qui vont permettre à notre méchant employeur de nous embrouiller encore un peu plus. J'ai nommé CPE et CNE (ça me rappelle cette histoire drôle : Jean-Marie et Momo sont dans un bateau, Momo tombe à l'eau : qui c'est qui l'a poussé ? Sauf que dans l'histoire qui nous préoccupe maintenant, les deux larrons restent à bord, et c'est encore une fois Momo qui tombe à l'eau) ; ces deux contrats sont censés rendre le sourire aux chômeurs-profiteurs, en les rendant utiles à la société (c'est-à-dire en leur filant du boulot). Mais quid des conditions équitables et satisfaisantes, prônées par la déclaration susnommée ?



Passons donc en revue les arguments entendus ces derniers jours à la qui mieux-mieux. Le CPE mieux que le CDD ? Et pourquoi donc ? Lorsqu'on est embauché en Contrat Première Embauche, rien ne nous empêche d'être viré, non pas du jour au lendemain comme veulent bien nous le faire croire certains journaliste, ceux qui nous abreuvent de leur merdasse populiste, mais après un préavis de quelques semaines, un mois tout au plus. La question n'est pas là, **mais bien dans le fait que notre patron-type n'aura aucune justification à fournir pour effectuer ce licenciement**. Si ça c'est pas du progrès, moi je suis Jolly Jumper ! Jusqu'ici, on se faisait virer, mais on avait au moins la possibilité de faire appel à la Direction du Travail, voire aux Prud'hommes, pour se faire venger. On ne récupérait pas son travail, mais on conservait sa dignité. Désormais, les filles qui ne voudront pas écarter les cuisses pourront se faire fourguer comme des malpropres, avec 8% d'indemnités sur leur dernier salaire - contre 10% pour le CDD, mais pendant ce temps, elles auront au moins pu se faire former (le CPE donne droit au DIF après le premier mois de travail : quel foutage de gueule, le DIF, c'est 20 heures de formation par an, soit un bac+3 en 210 ans !). Cette anecdote - non anecdotique - ne sort pas de nulle part : c'est Gérard Filoche, invité de France-Inter, qui la relate à l'antenne, lui-même la tenant d'une jeune femme embauchée en... CNE. Ca ressemble presque à de la - mauvaise - science-fiction. Et elle de lui demander, presque naïvement : « *Qu'est-ce que je peux faire, monsieur l'inspecteur ?* »

GF : - *Que voulez-vous que je lui réponde ? Rien ! Si je fais un contrôle ou une remarque, elle se fera virer... »*

Puisque de toute façon, l'employeur n'a aucune justification à fournir ! Mais ce n'est pas de la précarité, c'est du droit au travail ! Se faire sauter pour un SMIC, c'est quand même mieux que d'être au chômage et de ne pas se faire sauter non ? Vous trouvez ça à gerber ? C'est pourtant bien ce qui va arriver : gerbons les femmes enceintes, les trop-souvent-malades, les qui-veulent-pas-faire-d'heures-supp-gratos, les syndicaux (affectueux), les DP [2], les PD [3], les noirs et les arabes (ah ben non, pardon, ceux-là on a pas besoin de les virer, je vous laisse deviner pourquoi...), et vive les maisons closes ! Je suis gentil : je passe sur le fait de chier sur la Déclaration Européenne

des Droits de l'Homme, qui énonce, dans son trentième article sur la « Protection en cas de licenciement injustifié » ([Le texte](#))

"Tout travailleur a droit à une protection contre tout licenciement injustifié, Conformément au droit communautaire et aux législations et pratiques nationales."

Que la droite pose son cul sur ce genre de précepte, c'est pas nouveau (la gauche, elle, ne trouve rien de mieux que de balancer une floppée d'amendements de principe, servant sur un plateau à notre assemblée la justification pour se servir du 49.3) ; seulement là, on ne comprend même pas où ils veulent *réellement* en venir ? Reprenons l'analyse de Gérard Filoche : si on regarde de plus près les différentes mesures instaurées ces dernières années, on peut citer en vrac : les emplois-vieux (2 CDD de 18 mois pour les 57-60 ans), retard du départ en retraite des fonctionnaires - mais comme ils en foutent pas plus que les chômeurs-fainéants, on se demande où est la rentabilité (ironie désabusée) - cumul autorisé de la retraite avec un emploi pour arrondir les fins de mois, apprentissage à 14 ans (remarquez bien, ça, c'est pas pour les vieux) et j'en passe. Alors il faudrait savoir ! On veut que les seniors laissent la place aux jeunes, où que les jeunes ne trouvent jamais de travail ? Surtout que des vieux, on en a à la pelle : Gérard Filoche nous rappelle gentiment que les années 2005-2007, ce sont les années durant lesquelles ceux qui sont nés en 45-47 devraient, ou auraient dû, partir à la retraite (baby-boom oblige). Conclusion ? Le chômage va baisser, *de toute façon*, et notre gouvernement ne va faire qu'une chose : ralentir cette baisse mécanique tout en en reprenant les bénéfices à son compte. Alors, de là à en déduire qu'à la question : « *Souhaite-t-on réellement proposer à nos jeunes de bons boulots ?* » la réponse de la droite soit « *Ben non, surtout pas ! Nous ce qu'on veut, c'est qu'il y ait tout juste assez d'emplois pour éviter la révolte populaire mais pas assez pour que ces jeunes puissent se permettre de négocier leurs salaires et leurs conditions d'embauche !* », il n'y a qu'un pas !

Et Gérard Filoche de nous donner quelques chiffres, encore une fois - à prendre avec des pincettes, comme toujours, mais on peut bien en profiter en peu de notre côté aussi après tout ! - et suffisamment éloquentes pour que je les reprenne ici : si on ajoute 300 000 emplois dans la fonction publique qui devraient se libérer pour cause de départs en retraite, autant dans le privé, si on ajoute les emplois qui auraient du être générés par une mise en place réfléchie des 35 heures, c'est-à-dire sans la flexibilité qui leur est associée (aujourd'hui, les 35 heures annualisées ont créé 350 000 emplois, que l'on aurait pu porter à plus d'un million si on avait mis en place une diminution régulière du temps de travail, en imposant des semaines de moins de 44 heures par exemple), on se retrouve avec plus d'emplois qu'il n'en faut pour éponger le chômage des moins de 25 ans. Et il en reste même pour les autres ! Alors la conclusion commence à nous apparaître, dans toute sa splendeur : le but recherché par notre gouvernement, **ce n'est pas le bonheur pour tous, mais bien la flexibilité pour chacun** ! Si on ne trouve pas de travail, on accepte de travailler pour beaucoup moins : c'est le principe même de l'offre et de la demande, enfant du « *libéralisme heureux* » et de « *mère flexibilité* » qui ne s'applique toujours que dans un seul sens : celui où vous avez le dos tourné (pardonnez l'image, c'était facile). De cette manière, les salaires baisseront (encore), les employeurs y gagneront (encore), sans compter les exonérations de charges sociales qui leur seront accordées, et qui n'aideront certainement pas notre assurance maladie ou notre assurance chômage à se porter mieux qu'aujourd'hui : mais tant mieux, comme ça, ça donnera une nouvelle occasion de prouver à notre gouvernement que ces deux monstres de gâchis ne méritent qu'une seule chose, à notre instar : disparaître. Alors pour terminer, je reprendrais deux citations, celle d'un groupe de poètes qui a bien compris quel était le but ultime de notre vie (mourir heureux), et celle d'une ***** qui prouve bien qu'il ne suffit pas d'être une femme pour éprouver un semblant de compassion (et dommage qu'elle ne soit pas folle, on aurait pu abattre tout le troupeau [4]) : j'ai nommé Laurence Parizot, présidente du MEDEF, qui a annoncé, et je commence par celle-ci pour conclure par celle-là :

« *La vie, la santé, l'amour sont précaires donc... Pourquoi le travail ne le serait-il pas ?* » ([Référence à consulter sur le site de CGT](#))

Et nous, pendant ce temps, comme le citent les Cow-boys Fringants dans leur tube planétaire « *Les étoiles filantes* » :

« *Travailler, faire d'son mieux,*

En arracher, s'en sortir,

Et espérer être heureux,

Un peu avant de mourir... »

Parce que malgré tout ce que l'on pourra entendre de tous côtés (enfin, surtout d'un seul côté quand même) : les gens, le peuple, vous et moi, sommes toujours prêts à nous investir honnêtement, à « *faire de notre mieux* » ; on aimerait bien quand même que, de temps en temps, on nous reconnaisse à notre juste valeur, et je ne parle pas *que* de valeur monétaire, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui.

PS : Reste un petit espoir pour les licenciés du CNE/CPE : porter plainte devant la cour européenne des droits de l'Homme ! ([en cliquant ici](#))

P.P.S. Retrouvez l'émission dans son intégralité ici. Consultez aussi [l'article dédié à ce site](#) *modeste et génial*.

[1] Pas de référence, c'est du vécu

[2] Délégués du personnel

[3] Les homos quoi, pardon, c'était pour la rime

[4] Humour noir sans appel à la violence !!!